



Lycée français A.B.B. - Luanda, Angola



PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

1 - Les frais de scolarité sont pris en charge ou remboursés en totalité ou en partie par une société, une ambassade ou une O.N.G.

Nom de l'organisme :

E-mail de l'interlocuteur pour l'envoi de facture :

(Veuillez joindre l'attestation originale de l'entreprise signée et tamponnée)

ou

2 - Je, soussigné(e),

responsable du paiement, m'engage à régler la totalité des frais de scolarité de l'élève avant la date limite de paiement.

Les factures seront envoyées en septembre, janvier et avril à l'adresse du responsable 1 ou à l'entreprise.

En cas de non-paiement des frais de scolarité, j'accepte que mon enfant ne soit plus reçu au Lycée français de Luanda.

Les montants des frais de scolarité pour l'année en cours et les conditions financières sont détaillées dans le document « Règlement financier » disponible sur le site Internet de l'établissement. Toute inscription d'un élève au Lycée français de Luanda implique l'acceptation sans réserve de ces conditions financières.

Aide à la scolarité : *Les familles disposant de revenus modestes peuvent recevoir des bourses scolaires pour leur(s) enfant(s) de nationalité française. Les dossiers de demande et de renouvellement peuvent être retirés au secrétariat de l'établissement ou au Consulat général de France (selon le calendrier établi par le Consulat).*

Je reconnais avoir lu et accepté les conditions contenues dans l'ensemble de ce document.

Fait à

, le

Signature du responsable 1

Signature du responsable 2